



## Droit des non fumeurs ? mais où va-t-on vous n'avez pas une autre idée de site ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 22 mai 2009

---

Quel horreur ce site, j'y suis tombée par hasard et curieuse j'ai lu toute cette délation ! Quelle France ! si forte en délation.... Vous m'écSurez tous !

Et à côté quand quelqu'un se fait agresser ou un enfant mal traité, il n'y a plus personne c'est le silence !

Droit des non fumeurs ? mais où va-t-on vous n'avez pas une autre idée de site ?

### Réponse :

Vous êtes libre de penser et dire ce que vous voulez, mais votre discours serait plus crédible s'il fournissait des arguments fondés et ne se contentait pas d'invectiver et de stigmatiser ceux qui ont la mission légale de veiller à la bonne application de la loi.

En effet, il ne viendrait à l'esprit de personne de qualifier le procureur de la République de délateur (*personne qui trahit et dénonce par intérêt ou par malveillance* selon le dictionnaire) lorsqu'il demande l'application de la loi. Or il se trouve que c'est précisément la mission que nous a confiée le législateur depuis le 9 juillet 1976 et qui est désormais codifiée à l'article [L.3512-1 du code de la santé publique](#). Et, en l'absence de tout réquisitoire du ministère public, les associations comme DNF ont failli à leur mission entre 1976 et 2000. En ne citant pas à comparaitre les contrevenants (ce que vous appelez de la délation) elles ont participé au laxisme généralisé qui a contraint le gouvernement à promulguer le décret du 15 novembre 2006, plus clair mais plus contraignant que celui du 29 mai 1992 dont nous nous serions contentés s'il avait été respecté.

Pour reprendre, enfin, votre harangue sur la maltraitance des enfants, vous ne pouvez pas ignorer qu'il n'y a pas pire maltraitance pour un enfant que de lui faire subir le tabagisme chez lui, dans l'auto de ses parents, dans les lieux où il les accompagne et même dans le ventre de sa mère. Eh bien, contrairement à ce que vous suggérez, DNF se préoccupe de tout cela.

Ne pas oublier non plus que toutes les 8 seconde un être humain meurt à cause du tabac et souvent après des années de souffrances extrêmes